DLP 25-4-85505953



AVERTISSEMENTS AGRICOLES®

REGION AQUITAINE

ÉDITION GRANDES CULTURES

Ministère de l'Agriculture
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues - 33150 CENON
Tél. 56 - 86 22 75

PUBLICATION PÉRIODIQUE
Régisseur d'Avances et de recettes
Direction départementale de l'Agriculture
CCP BORDEAUX 6702.46 X

I.S.S.N. : 31324425300016

BULLETIN TECHNIQUE N° 7 - VENDREDI 12 AVRIL 1985

BLE TENDRE D'HIVER : Le niveau généralement atteint par les maladies ne nécessite pas d'intervention

ORGE D'HIVER : Un traitement visant la rhynchosporiose peut se justifier sur les cultures semées avant le 25 octobre 1984

COLZA D'HIVER : Surveiller le charançon des siliques.

BLE TENDRE D'HIVER

Stades observés dans le cadre du réseau CERESMAR :

Dates de semis	Stades
Avant le 20/10/84	7 ("deuxième noeud visible") à 8 ("sortie de la dernière feuille")
20/10/84 à début novembre	6 ("premier noeud visible")
Postérieures à début décembre	5 ("redressement") à 6

Situation sanitaire :

De façon générale, dans les parcelles du réseau CERESMAR comme dans les essais de comparaison de variétés visités, la situation n'est pas préoccupante : pas de piétin-verse, de la fusariose du pied et quelques foyers de rhizoctone ; la septoriose est contenue au niveau des feuilles basses (au pire, elle est présente sur la F3 visible, c'est-à-dire la future F 4).

Seules quelques rares parcelles, semées avant le 15-20 octobre en Talent, Fidel, Gala et Hardi sont touchées par la rouille brune.

Préconisation :

Hormis les cas de rouille brune présente sur F3 (voir précédents bulletins), il est actuellement préférable de différer toute décision d'application fongicide.

.P./.|.|.

Imprimé à la Station d'Avertissements Agricoles d'AQUITAINE. Le Directeur-Gérant : A. GRAVAUD. C.P.P.A.P. N° 1859 AD

Abonnement annuel 125 F

Note I.T.C.F. - S.P.V. - I.N.R.A.

SOUCHES DE PIÉTIN VERSE RÉSISTANTES AUX «BENZIMIDAZOLES» (BÉNOMYL, CARBENDAZIME, THIOPHANATE-MÉTHYL)

OBSERVATIONS RÉALISÉES AU COURS DES CAMPAGNES 1983 - 1984

Les travaux menés au cours de ces deux dernières campagnes par l'I.T.C.F., le S.P.V., l'I.N.R.A. et les firmes concernées, indiquent que la résistance du piétin verse aux benzimidazoles est **largement** distribuée en France.

- Les parcelles les plus touchées par ce phénomène se situent dans la moitié Nord de la France. La Bretagne et la moitié Sud de la France ne semblent pas concernées actuellement par ce problème. La campagne 1984 a montré que l'évolution de la fréquence des souches résistantes peut être très rapide au sein d'une même parcelle.
- La présence de souches résistantes entraîne des baisses d'efficacité des benzimidazoles et souvent même une inefficacité sur le piétin verse.
- Ces réductions d'efficacité ont eu pour conséquence d'affecter les gains de rendement potentiels de manière plus ou moins importante selon les situations.
- La présence de souches de piétin verse résistantes aux «benzimidazoles» nous semble donc devoir faire courir un risque immédiat aux céréales dans les régions où elle s'est manifestée.

  Ces conditions amènent à préciser la stratégie de lutte contre le piétin verse.

RAISONNER LA LUTTE CONTRE LE PIÉTIN VERSE EN 1985

- **Parcelles avec risque piétin verse résistant aux benzimidazoles**

Remarquons qu'il n'est pas envisageable, pour des raisons matérielles, d'analyser la résistance des souches de piétin verse au niveau de chaque parcelle. Sont concernées :

- les cultures de blés ou orges d'hiver revenant souvent sur les mêmes parcelles et situées dans un environnement ayant fréquemment reçu des benzimidazoles au cours des campagnes passées. Ce type de parcelle se rencontre le plus fréquemment dans la moitié Nord de la France.

- les parcelles dans lesquelles on a observé des pertes d'efficacité visuelle des benzimidazoles les années passées (s'assurer cependant que les traitements avaient été effectués dans de bonnes conditions : époque d'application optimale et dose suffisante).

- **Époque d'intervention**

Elle est essentiellement définie par l'**observation** des symptômes. Le seuil d'intervention est identique quel que soit le type de souche : il faut intervenir dès que **1 talle sur 5** est atteinte au niveau de l'avant dernière gaine, **juste avant** le passage du champignon sur la **tige**.

- **Choix du produit**

- *Situations avec risques de souches résistantes aux benzimidazoles*

Dans ces parcelles, la lutte contre le piétin verse doit être menée avec des spécialités à base de **prochloraz**, matière active pour laquelle il n'existe pas actuellement de résistance.

Le Sportak 45 à 1,66 l/ha et le Sportak PF à 1,5 l/ha sont les seules spécialités autorisées à la vente à la date du 15 décembre 1984.

Dans ces conditions, l'utilisation à l'épiaison de spécialités à base de benzimidazoles pour lutter contre les maladies des feuilles ou de l'épi reste possible.

- *Situations sans souches résistantes aux benzimidazoles*

Les spécialités, à base de **benzimidazoles ou de prochloraz**, peuvent être appliquées efficacement contre le piétin verse.

En montaison comme à l'épiaison, on peut penser que l'alternance de produits au cours d'une même campagne ou d'une année sur l'autre apportant soit des benzimidazoles, soit du prochloraz pourrait permettre de limiter la pression de sélection exercée par chacun de ces fongicides.

CONCLUSION

Le piétin verse est la première maladie sur céréales en France pour laquelle la résistance à un groupe de fongicides pose des problèmes. On pourrait, dans les années à venir, se trouver confronté à des phénomènes similaires sur d'autres maladies et avec d'autres fongicides. Raison de plus pour éviter les traitements systématiques et pour limiter les interventions aux situations dans lesquelles un risque de dégât existe véritablement.

Pour cela, se reporter, dans chaque région, aux conseils de l' I.T.C.F. et aux Avertissements Agricoles du S.P.V.

P 12